Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_02-DE

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
30/01/2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le :

Acte affiché le :

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Denis Salaun

Suppléant.e.s excusé.e.s : Marjorie Bret, Christian Faivret, Eléonore Kogler

L'An deux mille vingt-six, le 11 février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Projet de développement des hébergements touristiques sur la commune de Botmeur Autorisation de solliciter l'enveloppe investissement de la Région Bretagne

La Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh a affiché dans son contrat de développement touristique et dans son plan d'actions 2023 – 2026 son ambition de renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques.

Pour répondre à cet objectif, les membres du comité de pilotage ont souhaité pouvoir orienter une partie de l'enveloppe « Investissement » sur le développement des hébergements touristiques sur le camping municipal de Botmeur.

Créé en 1975, le camping de Botmeur est situé en sortie de bourg. Il est composé de :
- 15 emplacements nus non délimités répartis en terrasses sur une parcelle cadastrée de 4240 m² (B64) ;
- 4 prises électriques ;
- un bloc sanitaire (non fermé) avec 3 WC, 3 urinoirs, 2 douches, 6 lavabos, 3 éviers et 2 bacs à linge.

Il est géré en régie directe par la mairie.

Monts d'Arrée Communauté a construit sur ce camping en 2001 5 chalets communautaires :
- Deux chalets 2/4 places (surface habitable : 17.20 m²)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_02-DE

- Deux chalets 4/6 places (surfaces habitables 23 et 24 m²)
- Un chalet 4/6 places accessible aux PMR (surface habitable : 26 m²)

Les chalets entièrement équipés et dotés de terrasses privatives sont ouverts actuellement de début avril à fin septembre avec possibilité de louer à la nuitée ou sur plusieurs jours.
Ils sont gérés en régie directe par Monts d'Arrée Communauté. L'accueil et le ménage font l'objet d'une prestation de services opérée par un agent communal.

A proximité immédiate, possibilité de louer la salle annexe communautaire (pour des groupes hébergés dans les chalets).

Ce camping municipal bénéficie d'une localisation stratégique au cœur des Monts d'Arrée, ce qui en fait un site privilégié pour l'accueil des clientèles itinérantes. Dans un contexte de développement de l'offre de randonnée sur le territoire — notamment avec l'ouverture, à l'été 2026, du **Kalon Menez Are**, un itinéraire de 100 km — il est essentiel que l'offre d'hébergements touristiques soit à la hauteur.
Assurer un niveau de qualité adapté permettra de répondre aux attentes des randonneurs.

Pour ce faire, Monts d'Arrée Communauté et la commune de Botmeur prévoient les aménagements suivants :

- **Remplacement des chalets par Monts d'Arrée Communauté**

Remplacement des 5 chalets actuels

- Ensemble 2 chalets (2-4 pers et 4-6 pers)
- 1 chalet 4-6 personnes
- Ensemble 2 chalets (2-4 pers + 1 PMR 4 pers

Budget prévisionnel : 375 578 € HT

- **Amélioration du camping et du bloc sanitaires par la commune de Botmeur**
  Réfection globale du bloc sanitaire (électricité, plomberie, WC, douches, murs et sols)
  Aménagement espace de convivialité
  Terrassement, cheminement

Budget prévisionnel : 80 000 € HT

Ainsi, le site du camping de Botmeur sera réaménagé de manière globale par 2 maitres d'ouvrages.

Proposition du COPIL de la Destination Cœur de Bretagne :

Maitre d'ouvrage	Dépenses éligibles	Subvention proposée	Commentaires / Réserves
Commune de Botmeur	80 000 € HT	40 000 € HT	Avis favorable sous réserve de l'obtention des devis
Monts d'Arrée Co	375 578 € HT	118 125 € HT	Avis favorable sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme

Sous réserve du vote du budget de la Région Bretagne et du maintien de l'enveloppe investissement allouée à la Destination Cœur de Bretagne,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_02-DE

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide ces projets et autorise la commune de Botmeur et Monts d'Arrée Communauté à effectuer les demandes de subventions auprès de la Région Bretagne dès lors que les réserves spécifiques émises par le COPIL auront été levées.

Le Président,
Jean-Charles Lohé